

4EPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT DE
DUNKERQUE

COMMUNE DE WORMHOUT

N°AR2024-180

A R R E T E

Le Maire de la Commune de WORMHOUT,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-1 et suivants,

Vu la demande de Madame Sylvie BAUDEN 33, Place du Général de Gaulle à Wormhout, afin d'effectuer son déménagement,

ARRETE :

ARTICLE 1 : Le stationnement sera interdit sur 3 emplacements face au 31-33, Place du Général de Gaulle, et ce, **le samedi 7 septembre 2024 de 7h à 18h.**

ARTICLE 2 : Une signalisation temporaire sera mise en place par le demandeur.

ARTICLE 3 : La Gendarmerie est chargée d'assurer l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 4 : Cet arrêté sera publié et adressé au demandeur et transmis à Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie de Wormhout.

Fait à WORMHOUT, le 27/08/2024

Le Maire,

David CALCOEN



Acte rendu exécutoire par
Publication et notification le 27/08/2024

Le Maire,
David CALCOEN

